Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

LA RÉVOLUTION DE LA CROISSANCE VERTE S'ACCÉLÈRE

Mode d'emploi de la loi transition énergétique pour la croissance verte et des actions qui l'accompagnent

« La France devient une grande puissance écologique. Nous en avons les ressources, les compétences et les talents. Le projet de loi et les plans d'action qui l'accompagnent donnent à chacun – citoyens, entreprises, territoires – un mode d'emploi pour agir et pour créer les 100 000 emplois de la croissance verte tout en protégeant notre planète contre les dégâts du réchauffement climatique. »

Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent vont permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

Ces outils sont à la disposition des citoyens, des entreprises et des territoires pour agir concrètement.

Pour donner du pouvoir d'achat en réduisant les factures d'énergie des ménages.
Pour mieux protéger la planète et la santé publique.
Pour saisir pleinement les chances d'une croissance verte riche de compétitivité pour nos industries existantes et nos filières d'avenir, d'emplois non délocalisables et de qualité de vie.

De nombreuses réalisations préfigurent déjà, sur le terrain, ce qui va devenir possible à plus grande échelle ; elles inspirent directement les simplifications et les accompagnements prévus par le texte de loi.

Le mouvement est lancé.
C'est en l'amplifiant et en l'approfondissant que nous pourrons tirer pleinement parti de ces deux gisements majeurs d'activités et d'emplois nouveaux que sont :

- **les économies d'énergie**, en particulier en aidant massivement la rénovation des logements et l'accès aux transports propres ;
- **l'essor des énergies renouvelables terrestres et maritimes** dont notre pays est très bien pourvu dans l'hexagone et dans les outre-mer, sources de performances technologiques et économiques.

Nous avons tous les atouts pour réussir cette transition énergétique et pour devenir une puissance écologique de premier plan : la capacité d'initiative des Français, la motivation des élus des territoires, l'excellence de nos chercheurs, l'inventivité et les compétences de nos entreprises grandes et petites.

Gaspiller moins, créer plus de richesses, d'emplois durables et de bien-être, pour aujourd'hui et pour demain : la loi pour la croissance verte va donner à chacune et à chacun des moyens facilement accessibles d'y participer et d'en bénéficier.

Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie

SOMMAIRE

7 Définir des objectifs **communs**

8 Rénover les **bâtiments**

11 Développer les **transports propres**

14 Lutter contre les gaspillages et promouvoir **l'économie circulaire**

17 Favoriser les **énergies renouvelables**

20 Renforcer la **sûreté nucléaire** et l'information des citoyens

22 Simplifier et clarifier **les procédures**

24 Agir **ensemble**

26 Financer et **accompagner**

Réussir la transition énergétique

PRÉPARER L'APRÈS-PÉTROLE

La majeure partie de l'énergie que nous consommons aujourd'hui est polluante, coûteuse et provient de ressources fossiles qui diminuent. La transition énergétique vise à préparer l'après-pétrole et à instaurer un nouveau modèle énergétique français, plus robuste et plus durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

S'ENGAGER POUR LA CROISSANCE VERTE

Le projet de loi transition énergétique va favoriser une croissance économique durable et la création d'emplois pérennes et non délocalisables :
- il va permettre la création de 100 000 emplois à court terme (dont 75 000 dans le secteur de la rénovation énergétique et près de 30 000 dans le secteur des énergies renouvelables) et de plus de 200 000 emplois à l'horizon 2030 ;
- le PIB devrait profiter des efforts réalisés à hauteur de 0.8 % en 2020 et 1.5 % en 2030.

Des actions déjà engagées

Pour accélérer la transition énergétique dans les territoires et mobiliser tous les acteurs (entreprises, citoyens, collectivités), plusieurs appels à projets ont été lancés pour engager sans attendre des actions concrètes :
- **« 500 territoires à énergie positive pour la croissance verte »** : il s'agit de territoires d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports et des loisirs. Début 2015, déjà 212 territoires ont été labellisés.
- **« 1500 projets de méthanisation en 3 ans »** : l'appel à projet lancé en septembre 2014, vise à identifier les porteurs de projets pour mieux les accompagner dans leurs démarches.
- **Appel à projets « territoires zéro déchet, zéro gaspillage »** : il vise à accompagner les collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire. Suite à la désignation des 58 territoires lauréats, un nouvel appel à projet a été annoncé en juin 2015.

pour la croissance verte

1 OBJECTIFS

Définir les objectifs communs
Renforcer l'indépendance énergétique de la France
Lutter contre le changement climatique.

Objectifs

- Donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, en donnant des objectifs à moyen et long termes.

-40 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990

-30 % de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012

Porter la part des énergies renouvelables à **32 %** de la consommation finale d'énergie en 2030 et à **40 %** de la production d'électricité

Réduire la consommation énergétique finale de **50 % en 2050** par rapport à 2012

- 50 % de déchets mis en décharge à l'horizon 2025

Diversifier la production d'électricité et baisser à **50 %** la part du nucléaire à l'horizon 2025

2 BÂTIMENT

Rénover les bâtiments pour économiser l'énergie
Faire baisser les factures
Créer des emplois

Le secteur du bâtiment représentait 44 % de la consommation énergétique de la France en 2012. Il est le plus important consommateur d'énergie et constitue un gisement majeur d'efficacité énergétique. 123 millions de tonnes de CO_2 sont émises par an par le bâtiment.

Objectifs

- Accélérer la rénovation énergétique des logements : objectif de 500 000 rénovations lourdes de logements par an, avec une priorité au traitement de la précarité énergétique.
- Renforcer les performances énergétiques des nouvelles constructions : tous les bâtiments seront au standard « bâtiment basse consommation » (BBC) en 2050.
- Créer des emplois : 75 000 emplois seront créés grâce aux travaux engagés.

PARTICULIERS

AIDES AU FINANCEMENT DES TRAVAUX

Création d'un cadre opérationnel pour le tiers financement par des sociétés publiques. Il permet l'avance des fonds aux particuliers souhaitant engager des travaux.

CRÉATION D'UN CARNET DE SUIVI ET D'ENTRETIEN DU LOGEMENT

La création de ce carnet numérique du logement permet d'en améliorer la connaissance et de favoriser la réalisation de travaux de performance énergétique.

AIDES POUR LES MÉNAGES MODESTES

La création d'un fonds de garantie pour la rénovation énergétique permet d'aider au financement des travaux dans les logements.

GÉNÉRALISATION DE L'INFORMATION FOURNIE AUX CONSOMMATEURS

Le déploiement des compteurs intelligents de gaz (Gazpar) et d'électricité (Linky) permet de mieux informer les usagers sur leur consommation.

DES ACTIONS IMMÉDIATES

CRÉDIT D'IMPÔT

Le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) permet un remboursement de 30 % du montant des travaux de rénovation énergétique, dans la limite de 8 000 € pour une personne seule et 16 000 € pour un couple.

ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

Il permet aux propriétaires de bénéficier d'un prêt à taux zéro pouvant atteindre 30 000 € pour réaliser des travaux de rénovation énergétique.

PLATES-FORMES DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Elles accompagnent les particuliers dans leurs travaux de rénovation.

N° Azur Eco Rénov : 0810 140 240.

III COLLECTIVITÉS

LEVER LES FREINS À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Le maire peut accorder des dérogations aux règles d'urbanisme qui feraient obstacle aux travaux d'isolation des bâtiments.

PLATES-FORMES TERRITORIALES DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Ces plates-formes de la rénovation énergétique donnent aux consommateurs des conseils, des informations sur les financements et sur les artisans certifiés, mais aussi sur la façon de procéder à des audits énergétiques et les travaux à faire.

NOUVELLES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

Elles seront exemplaires sur le plan énergétique et environnementale, et autant que possible à énergie positive ou à haute performance environnementale.

DES ACTIONS IMMÉDIATES

- Depuis le 1er août 2014, le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant de 5 milliards d'euros, est réservé pour financer à un taux avantageux les projets contribuant à la transition énergétique.

BÂTIMENT

Rénover les bâtiments pour économiser l'énergie
Faire baisser les factures
Créer des emplois

URBANISME

Les documents d'urbanisme peuvent désormais imposer que les nouvelles constructions soient à un standard plus exigeants que la réglementation, voire à énergie positive.

ENTREPRISES

SECTEUR DU BÂTIMENT STIMULÉ PAR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Des règles d'urbanisme sont simplifiées pour lever les freins à l'isolation des bâtiments et 75 000 emplois seront créés grâce aux travaux engagés avec les aides de l'État.

ACTIONS TRANSVERSES

PROMOTION DES BÂTIMENTS À ÉNERGIE POSITIVE

La loi prévoit un déploiement des bâtiments à énergie positive, qui produisent davantage d'énergie qu'ils n'en consomment et des bâtiments à haute performance environnementale.

RÉNOVATIONS LOURDES

Profiter de la réalisation de travaux importants (réfection de toiture, ravalement de façade, extension de surface), pour améliorer significativement la performance énergétique de tous les bâtiments.

DES ACTIONS IMMÉDIATES

APPEL À PROJETS TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVES POUR LA CROISSANCE VERTE

Plus de 500 territoires ont répondu à l'Appel à projet territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV), lancé en septembre 2014. Au total, 212 collectivités ont été désignées lauréates et peuvent bénéficier d'une aide financière de 500 000 €. Cette aide permet de financer rapidement des projets qui contribuent efficacement à la baisse de la consommation d'énergie dans le territoire, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne. Environ 200 autres collectivités sont accompagnées pour construire leur projet, ce qui leur permettra d'être à leur tour désignées lauréates.

3 TRANSPORTS PROPRES

Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des Français

Le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre avec 27 % des émissions totales en 2011. Le transport routier est un contributeur important de la pollution de l'air car il représente 15 % des émissions nationales de particules et 56 % des émissions d'oxydes d'azote.

Objectifs

- Renforcer les moyens de lutte contre la pollution de l'air.
- Réduire notre dépendance aux hydrocarbures.
- Accélérer le remplacement du parc de voitures, camions, autocars et autobus par des véhicules à faibles émissions.
- Disposer de 7 millions de points de recharge pour les véhicules électriques en 2030.

TRANSPORTS PROPRES

Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des Français

PARTICULIERS

FRAIS DE DÉPLACEMENT

L'employeur participe aux frais de déplacement de ses salariés en vélo ou en vélo électrique entre le domicile et le lieu de travail.

DES ACTIONS IMMÉDIATES

PRIME À LA CONVERSION

Le bonus pour l'achat d'un véhicule électrique a été pérennisé et majoré depuis le 1er avril 2015 lorsqu'il s'accompagne de la mise au rebut d'un véhicule polluant. Le bonus total peut atteindre 10 000 euros.

AIDE À L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE

Depuis septembre 2014 et jusqu'au 31 décembre 2015, l'installation de bornes de recharge pour les voitures électriques par les particuliers bénéficie d'un crédit d'impôt à hauteur de 30 %.

COLLECTIVITÉS

FLOTTE DE VÉHICULES

L'État et ses établissements publics doivent respecter une part minimale de 50 % de véhicules à faibles émissions de CO_2 et de polluants de l'air, tels que des véhicules électriques. Les collectivités locales s'engagent de leur côté à hauteur de 20 %. Tous les nouveaux bus et autocars qui seront acquis à partir de 2025 pour les services publics de transport, devront être à faible émission.

PLAN DE MOBILITÉ RURALE

Les territoires ruraux peuvent se doter d'outils de concertation et de planification adaptés aux spécificités de l'espace rural.

RESTRICTION DE CIRCULATION

Des mesures de restriction de la circulation peuvent être mises en œuvre dans les zones affectées par une mauvaise qualité de l'air.

DES ACTIONS IMMÉDIATES

AIDES AU FINANCEMENT DE PROJETS

Depuis le 1er août 2014, le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts de 5 milliards d'euros est réservé pour financer à un taux avantageux les projets contribuant à la transition énergétique.

APPEL À PROJETS « VILLES RESPIRABLES EN 5 ANS »

L'appel à projets lancé en juin 2015, permettra de faire émerger des *villes laboratoires* volontaires pour mettre en œuvre des mesures exemplaires pour la reconquête de la qualité de l'air sur leur territoire, dans un délai de 5 ans.

ENTREPRISES

PLANS DE MOBILITÉ
Ils peuvent être obligatoires dans les zones affectées par une mauvaise qualité de l'air. Leur contenu et leur mode d'élaboration sont harmonisés pour favoriser des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.

GRANDE DISTRIBUTION
Elle doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre liées au transport et à la logistique, de 10 % d'ici à 2020 et de 20 % d'ici à 2025.

LOCATION DE VOITURES ET TAXIS
Les loueurs de voitures, les exploitants de taxis et de véhicules de transport avec chauffeur (VTC) devront acquérir 10 % de véhicules à faibles émissions lors du renouvellement de leur flotte.

ACTIONS TRANSVERSES

7 MILLIONS DE POINTS DE RECHARGE
- Mi 2015, 10 000 points de recharges ouverts au public sont fonctionnels.
- Les nouveaux espaces de stationnement seront équipés. Les travaux dans les parkings des bâtiments existants devront être mis à profit pour installer des bornes. Les espaces de stationnement des zones commerciales existantes doivent également être équipés.

ÉNERGIES RENOUVELABLES
La France se fixe l'objectif que 10 % de l'énergie consommée dans tous les modes de transport provienne de sources renouvelables en 2020.

NOUVEAUX USAGES DE LA ROUTE
En complément de la politique de développement des transports en commun, la loi donne des nouveaux outils pour développer les nouveaux usages de la route et les véhicules propres : différenciation dans les abonnements proposés par les concessionnaires d'autoroutes, voies réservées aux bus, taxis, autopartage, covoiturage.

4 ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage

Le système linéaire de notre économie – extraire, fabriquer, consommer, jeter – a atteint ses limites.

Objectifs

- Le découplage progressif entre la croissance économique et la consommation de matières premières.
- La réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020.
- Le recyclage de 55 % des déchets non dangereux en 2020 et 65 % en 2025.
- La valorisation de 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020.
- La réduction de 50 % à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage

PARTICULIERS

FIN DES SACS PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

- Interdiction à partir du 1er janvier 2016 de la distribution de sacs plastiques à usage unique.
- Interdiction à partir du 1er janvier 2017 des sacs « fruits et légumes ».
- Interdiction de la distribution d'ustensiles jetables de cuisine en 2020.

HARMONISATION DU TRI DES DÉCHETS

Harmonisation progressive des schémas de collecte des collectivités territoriales et des couleurs des poubelles d'ici 2025 pour faciliter le geste de tri au quotidien des citoyens.

COLLECTIVITÉS

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Tri à la source des déchets alimentaires : les collectivités doivent généraliser le tri à la source des déchets alimentaires des particuliers d'ici 2025, pour les utiliser comme nouvelles ressources, par exemple du compost pour les particuliers.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : mise en place d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration collective, dont les cantines scolaires.
- Invendus alimentaires : obligation pour les distributeurs de produits alimentaires de passer des conventions avec des associations caritatives pour leur remettre leurs invendus alimentaires, et interdiction de les rendre impropres à la consommation.

PAPIER RECYCLÉ

- Exemplarité de l'État en matière d'approvisionnement de papier, à hauteur de 25 % de papier recyclé à partir du 1er janvier 2017 et 40 % minimum à partir du 1er janvier 2020.
- Obligation, pour les entreprises et les administrations, de trier séparément leurs déchets, dont les papiers de bureaux.

APPEL À PROJETS ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

Le premier appel à projets « territoires zéro déchet, zéro gaspillage » a abouti à l'identification, fin 2014, de 58 territoires lauréats qui vont mettre en place de manière pionnière les actions préconisées par la loi, dans une démarche participative et volontaire. Un nouvel appel à projets a été lancé, qui aboutira à la désignation de nouveaux lauréats à l'été 2015.

ENTREPRISES

DÉCHETS DU BTP

Créer un réseau de déchetteries professionnelles du BTP d'ici le 1er janvier 2017, en instaurant la reprise par les distributeurs de matériaux dans les sites de vente (ou à proximité) à destination des professionnels du BTP.

ACTIONS TRANSVERSES

PRINCIPE DE PROXIMITÉ

Renforcer le principe de proximité pour que les déchets soient traités aussi près que possible de leur lieu de production. L'objectif est de réduire les distances parcourues et les consommations d'énergie.

AMÉLIORER LA VALORISATION DES DÉCHETS

- Interdire la discrimination à l'encontre des matériaux issus de déchets valorisés, comme les plastiques recyclés dans des emballages ou les matériaux recyclés issus de bâtiments déconstruits.
- Favoriser la production d'énergie issue de la valorisation des déchets lorsqu'ils ne sont pas recyclables (réseaux de chaleur urbains, etc.) ainsi qu'une meilleure utilisation des déchets de bois.
- Rendre obligatoire la proposition de pièces détachées issues de l'économie circulaire par les réparateurs de voitures.

AMÉLIORER LA CONCEPTION DES PRODUITS POUR AUGMENTER LEUR DURÉE DE VIE

L'amélioration de la conception des produits permet de réduire leur impact environnemental et d'augmenter leur durée de vie. Pour cela, l'obsolescence programmée, c'est-à-dire le fait de concevoir délibérément un produit pour que sa durée de vie soit réduite, devient un délit qui sera pénalisé.

5 ÉNERGIES RENOUVELABLES

Développer les énergies renouvelables pour équilibrer nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires

La France bénéficie, dans l'hexagone et les outre-mers, d'atouts considérables pour devenir un grand producteur d'énergies renouvelables. En 2012, 14 % de l'énergie que nous avons consommée était d'origine renouvelable. L'objectif est de 23 % en 2020 et 32 % en 2030.

Objectifs

- Multiplier par plus de deux la part des énergies renouvelables dans le modèle énergétique français d'ici à 15 ans.

Porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030

PARTICULIERS

PARTICIPATION AUX PROJETS

La participation des habitants au capital des sociétés de projets pour les énergies renouvelables locales est favorisée.

COLLECTIVITÉS

COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Les outre-mer sont mieux associés dans la définition des appels d'offres sur leur territoire.

PARTICIPATION AUX PROJETS

Les communes et leurs intercommunalités peuvent participer au capital d'une société anonyme dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables.

DES ACTIONS IMMÉDIATES

- Depuis le 1er août 2014, le fonds d'épargne de 5 milliards d'euros de la Caisse des dépôts est réservé pour financer à un taux avantageux les projets contribuant à la transition énergétique.
- L'appel à projets 1 500 méthaniseurs en 3 ans est lancé. Il permet notamment de produire de l'énergie (biogaz) à partir de déchets agricoles.

ENTREPRISES

FILIÈRES D'EXCELLENCE

Les appels d'offre pour les installations photovoltaïques sont élargis et améliorés afin d'assurer un déploiement régulier et soutenable des énergies renouvelables.

AIDES AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES MATURES

Un nouveau dispositif de soutien aux énergies renouvelables électriques est créé (pour l'éolien terrestre, le solaire photovoltaïque etc.). L'électricité sera vendue directement sur le marché tout en bénéficiant d'une prime.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Développer les énergies renouvelables pour équilibrer nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires

ACTIONS TRANSVERSES

CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES

La gestion des centrales hydroélectriques est modernisée :

- les contrats de concession peuvent être regroupés à l'échelle des grandes vallées pour optimiser l'exploitation ;
- des sociétés d'économie mixte hydroélectriques pour optimiser l'exploitation peuvent être créées afin de mieux associer les collectivités territoriales à la gestion des différents usages de l'eau et pour renforcer la transparence et le contrôle du parc hydroélectrique français tout en associant des entreprises.

SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES

La loi prévoit de généraliser à toute la France l'expérimentation du permis unique pour les éoliennes, les méthaniseurs et les installations soumises à la loi sur l'eau (dont les barrages). Des nouvelles mesures de simplification permettent de réduire les coûts de démarches et d'études préalables et de limiter les délais de recours pour les énergies renouvelables en mer.

DES ACTIONS IMMÉDIATES

- Le soutien renforcé au fonds chaleur permet de soutenir la production de chaleur à partir de sources renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique…)
- L'appel à manifestation d'intérêt « DYNAMIC Bois », lancé en mars, permet d'accompagner la mobilisation de la ressource bois, en lien avec le fonds chaleur.
- Plusieurs appels d'offres ont été lancés pour soutenir le solaire photovoltaïques : AO pour les installations de moyenne puissance, AO pour les installations solaires de grande taille situés dans les DOM et en Corse.
- Deux appels d'offres ont été annoncés pour fin 2015 : pour la production d'électricité à partir de biomasse et pour le développement d'installations hydroélectriques de petite taille.

6 ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Renforcer la sûreté nucléaire et l'information des citoyens

Le projet de loi franchit une étape supplémentaire en matière de transparence et d'information des citoyens sur la sûreté nucléaire. Il crée les conditions d'un démantèlement et d'un stockage des déchets qui soient performants et exigeants en termes de protection de l'environnement.

Objectifs

- Clarifier les responsabilités de l'exploitant au regard des principes de sûreté.
- Renforcer le rôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

L'objectif est de ramener la part du nucléaire à **50 %** de la production d'électricité à l'horizon 2025

PARTICULIERS

INFORMATION ET TRANSPARENCE

Les citoyens qui vivent à proximité des installations nucléaires seront régulièrement informés sur la nature des risques, les mesures de prévention et de sécurité.
Pour les installations situées près des frontières, la composition des commissions locales d'information (CLI) est élargie à des représentants vivant dans les pays voisins.
La CLI peut demander à l'exploitant d'organiser des visites de terrain de l'installation, à destination des riverains.
Les CLI des installations nucléaires seront consultées en cas de modification de leur plan particulier d'intervention (PPI) qui organise les mesures d'urgence en cas d'accident.

ENTREPRISES

ENCADREMENT DU RECOURS À LA SOUS-TRAITANCE

Un encadrement du recours de la sous-traitance est prévu pour certaines activités importantes pour la sûreté.

ACTIONS TRANSVERSES

CONTRÔLE ET SANCTION

Renforcement des moyens de contrôle et des pouvoirs de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Elle sera dotée de pouvoirs de contrôle et de sanction plus gradués (amendes administratives, astreintes journalières, possibilité de procéder à des saisies...).

DURÉE DE VIE DES CENTRALES NUCLÉAIRES

- Création d'un cadre réglementaire renforcé pour la poursuite de l'exploitation des installations nucléaires au-delà de 40 ans.
- Remise à plat de l'encadrement des mises à l'arrêt définitif des installations : le démantèlement des installations au plus vite après leur arrêt est privilégié.

7 SIMPLIFICATION

Simplifier et clarifier les procédures pour gagner en efficacité et en compétitivité

Pour accélérer le déploiement de toutes les énergies renouvelables et les raccorder au réseau de transport et de distribution national, il est nécessaire d'ajuster le droit en vigueur.

Objectifs

- Lever les freins réglementaires.
- Faciliter le développement des énergies renouvelables.
- Lutter contre la précarité énergétique.

PARTICULIERS

GARANTIR LES MEILLEURS PRIX D'ÉLECTRICITÉ

Garantir les meilleurs prix aux consommateurs grâce à la mise en place d'un nouveau mode de calcul des tarifs réglementés de vente d'électricité.

CHÈQUE ÉNERGIE

Création d'un chèque énergie pour aider les ménages disposant de revenus modestes à payer leur facture. Il sera mis en place en 2016, avec dans un premier temps une phase expérimentale avant la généralisation d'ici début 2018.

COLLECTIVITÉS

DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Renforcer l'association des collectivités territoriales en matière d'investissements dans les réseaux de distribution d'électricité en créant un comité du système de distribution publique d'électricité.

OUTRE-MER

Renforcer le rôle des collectivités d'outre-mer dans la gouvernance de la transition énergétique et le devenir des territoires d'excellence environnementale.

ENTREPRISES

SIMPLIFICATION

Généralisation à toute la France de l'expérimentation du permis unique pour les éoliennes, les méthaniseurs et les installations soumises à la loi sur l'eau, dont les barrages (cf. p.16).

COMPÉTITIVITÉ

Les entreprises utilisant beaucoup d'électricité ont une consommation stable et prévisible tout au long de l'année. Elles apportent des points positifs au système électrique, car elles peuvent absorber les fluctuations de la fourniture et de la demande d'électricité. Ces avantages sont pris en compte grâce à une modulation de la part du tarif liée au transport et à la distribution de l'électricité. Par ailleurs, ces entreprises sont incitées à réduire leur consommation.

ACTIONS TRANSVERSES

PROCÉDURES ET DÉLAIS

La loi prévoit plusieurs procédures de clarification et de simplification : limitation des délais de recours, clarification des responsabilités des opérateurs, facilitation des raccordements en zone littorale.

SIMPLIFICATIONS

Autoriser sous conditions strictes l'implantation d'éoliennes dans les communes soumises à la loi littorale.

AGIR ENSEMBLE

DONNER AUX CITOYENS, AUX ENTREPRISES, AUX TERRITOIRES ET À L'ETAT LE POUVOIR D'AGIR ENSEMBLE

Pour permettre une définition plus partagée des politiques et objectifs, la loi rénove profondément les outils de gouvernance nationale et territoriale. Les moyens d'actions des collectivités territoriales sont clarifiés et renforcés.

Objectifs

- Créer des cadres pour tracer l'action en associant tous les acteurs.

UN CADRE STRATÉGIQUE NATIONAL

LA STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE

La stratégie nationale bas carbone (SNBC) définit les grandes lignes des politiques transversales et sectorielles permettant d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le moyen et long termes (-40 % en 2030). Elle sera composé d'un document de stratégie et de budgets carbones qui fixeront par périodes de 5 ans, les limites d'émissions de gaz à effet de serre de la France. La première SNBC et les premiers budgets carbones portent sur la période 2015-2025.

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) définit les conditions dans lesquelles les grands objectifs énergétiques de la loi de transition énergétique pour la croissance verte seront atteints. Les premières PPE (pour la métropole continentale et les zones non interconnectées) porteront jusqu'en 2023 pour toutes les énergies (électricité, gaz et chaleur) dans toutes leurs dimensions : amélioration de l'efficacité énergétique et économies d'énergie, soutien à l'exploitation des énergies renouvelables, sécurité d'approvisionnement. Elles seront établies ensuite pour deux périodes successives de 5 ans.

LE PLAN NATIONAL DE REDUCTION DES EMISSIONS DE POLLUANTS

Un plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) sera arrêté au plus tard le 31 décembre 2015. Il s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la qualité de l'air, en prenant en compte ses enjeux sanitaires et économiques. Ce plan est réévalué tous les 5 ans et si nécessaire révisé.

UN CADRE POUR LA PLANIFICATION TERRITORIALE

- Le Schéma régional climat air énergie est complété par un Plan régional d'efficacité énergétique.
- Les Plan climat énergie territoriaux (PCET) sont recentrés uniquement au niveau intercommunal, avec un objectif de couvrir tout le territoire, ils intègrent désormais la composante qualité de l'air et deviennent des Plan climat air énergie territoriaux (PCAET).
- Un réseau de plates-formes de rénovation énergétique est mis en place, prioritairement au niveau intercommunal.

DES OUTILS POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Affirmation de la compétence inter-communale pour la distribution de chaleur, élaboration d'un schéma de développement de la distribution de chaleur d'ici 2018.
- Formulation d'un droit d'accès à l'information utile pour les actions de transition énergétique, qui sera fournie par les gestionnaires de réseaux de transport et distribution de gaz et électricité.
- Participation facilitée aux projets de développement d'énergies renouvelables.

FINANCER ET ACCOMPAGNER
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Des moyens financiers importants ont été dégagés pour le projet de loi et les plans d'action.

PARTICULIERS

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Depuis le 1er septembre 2014, chacun peut s'engager facilement dans les travaux de rénovation grâce au crédit d'impôt pour la transition énergétique :

- il est accessible à tous : propriétaires occupants et locataires. Il permet de se voir rembourser 30 % du montant des travaux de rénovation énergétique ;
- il est applicable dès la 1ère opération : installation de compteurs individuels, isolation des murs, des combles.

RELANCE DE L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

L'objectif est d'atteindre 100 000 prêts et d'entraîner 2 milliards d'euros de travaux par an :

- il est accessible à tous les propriétaires ;
- il s'applique en faisant appel à des professionnels qualifiés RGE (Reconnu garant de l'environnement) ;
- il peut atteindre 30 000 €.

COLLECTIVITÉS

FINANCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE GRÂCE AUX FONDS DE 5 MILLIARDS D'EUROS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

Depuis 10 ans, le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts accompagne les projets structurants du secteur public local. Les prêts servent notamment à financer les initiatives dans les territoires : rénovation énergétique et bâtiments à énergie positive, transports propres, énergies renouvelables.

ENTREPRISES

FINANCEMENTS DE LONG TERME

Ils sont déjà prévus pour les grands groupes dans le but d'accompagner le développement des obligations vertes. La nouveauté, c'est de permettre le financement des petits et moyens projets qui vont se développer sur les territoires.

DOUBLER LE VOLUME DE PRÊTS DE BPI FRANCE AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

BPI France accorde des prêts pour financer les investissements de sociétés produisant des énergies renouvelables. Le montant des prêts sera doublés d'ici 2017 pour atteindre 800 millions d'euros par an.

ACTIONS TRANSVERSES

FONDS DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Fonds de financement de la transition énergétique, doté d'1,5 milliards d'euros et porté par la Caisse des dépôts, renforce les dispositifs existants (fonds chaleur par exemple) et accompagne les nouveaux projets, dont ceux des territoires : en particulier ceux des territoires à énergie positive pour la croissance verte et des territoires zéro déchet zéro gaspillage.

100 000 emplois
dans la croissance verte, dans le bâtiment et les nouvelles énergies

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Chef de projet éditorial : MEDDE-MLETR/M. Lambert ● Secrétaire de rédaction : MEDDE-MLETR/I. Flégeo ● Conception et réalisation graphique : MEDDE-MLETR/A. Desdoits
Crédits photos : MEDDE-MLETR/A. Bouissou, MEDDE-MLETR/L.Mignaux, Fotolia ● Réf. : DICOM-CAB/PLA/14123-3 - Juin 2015
Impression : MEDDE-MLETR/SG/SPSSI/ATL - Brochure imprimée sur du papier certifié écolabel européen.

Participez à
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

sur votreenergiepourlafrance.fr

Donnez vos avis et vos idées, partagez vos initiatives sur le terrain

#VotreÉnergie

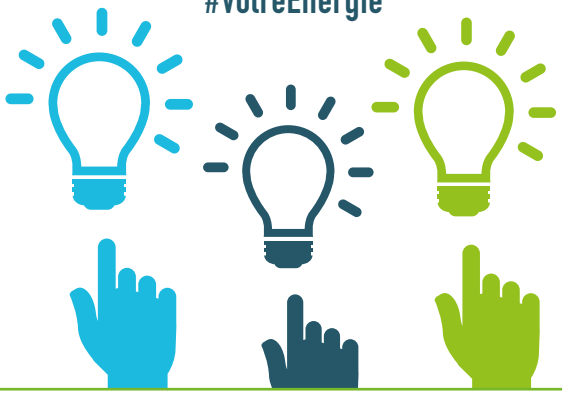

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Tél. 33 (0)1 40 81 21 22

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE